

Le gouvernement ontarien a aussi un rôle à jouer, car beaucoup d'investissements doivent être protégés dans la région de Sarnia, et j'espère qu'il le jouera.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le nombre de mises en chantier au Canada a atteint son sommet de 273,000 unités en 1976. Le nombre avait baissé jusqu'à 126,000 unités en 1982 et il a recommencé lentement à monter par la suite pour atteindre 162,000 en 1983. L'activité dans ce secteur commence déjà à ralentir en 1984 à cause de la baisse du revenu disponible. Le chiffre baissera encore davantage maintenant à cause de taux plus élevés des intérêts bancaires et hypothécaires. Vu que cela va détruire tout espoir de reprise dans les industries du bois de construction et du bâtiment, quelles mesures le ministre prend-il pour faire baisser les taux hypothécaires afin que les Canadiens puissent recommencer à construire et à acheter des maisons?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait savoir que les chiffres de l'industrie du bâtiment ont commencé à augmenter au début de l'année. Nous nous attendons à ce qu'il y ait plus de mises en chantier en 1984 qu'en 1983. Quant à l'industrie du bois de construction, le député doit savoir qu'elle compte beaucoup sur le marché américain et qu'une partie relativement minime de la production totale est vendue au Canada. Une bonne partie de la production est vendue à l'étranger. Le marché de l'habitation semble très intéressant aux États-Unis à l'heure actuelle. Rien ne nous porte à croire que l'industrie du bois de construction aura plus de problèmes cette année que l'année dernière; au contraire, nous croyons que la situation s'améliorera.

LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, il y avait 129,000 mises en chantier en janvier. C'est trop peu pour l'industrie du Canada. Nous comptons peut-être sur le marché américain pour écouler notre bois de construction, mais il importe tout de même que le marché canadien soit assez fort pour acheter sa part de la production. Le taux de chômage dans l'industrie forestière du Canada a atteint ces deux dernières années les mêmes niveaux que pendant la dépression; 30 p. 100 de tous les travailleurs du bâtiment au Canada sont en chômage et il y a un taux de chômage de 70 p. 100 chez les menuisiers de Victoria.

Étant donné tout cela, jusqu'à quoi le taux de chômage chez les travailleurs de l'industrie forestière et du bâtiment doit-il grimper pour que leurs voix deviennent aussi fortes que celle du gouverneur Bouey? Quels niveaux les taux d'intérêt doivent-ils atteindre avant que le ministre ne prenne des mesures pour protéger les emplois au Canada?

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète au député que nous croyons qu'il y aura plus de mises en chantier cette année que l'année dernière.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE BUREAU CANADIEN DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle date de quelques semaines, mais elle n'a pas perdu de son importance. D'après un communiqué du cabinet du premier ministre du 10 février, le ministre des Transports allait être responsable du Bureau canadien de la sécurité aérienne; pourtant, dans son rapport, le juge Dubin a dit explicitement que l'on pouvait nommer n'importe qui, sauf le ministre des Transports, à ce poste. Le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre pourquoi on a fait exactement le contraire de ce que disait le rapport Dubin?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous essayons de grouper et de centraliser plusieurs opérations de sécurité au ministère des Transports, pour pouvoir avoir une vue d'ensemble du problème. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne n'est pas dirigé par le ministre; je me contente de le représenter au Parlement. Il est totalement indépendant dans l'exécution de son mandat. Grâce à ce système, nous pouvons avoir un aperçu de toutes les activités relatives à la sécurité et nous pouvons veiller à adopter l'attitude qu'il faut à cet égard. C'est pratiquement notre priorité absolue; voilà pourquoi nous avons agi de la sorte.

• (1500)

LA RECOMMANDATION DU RAPPORT DUBIN

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, il est manifeste que le ministre des Transports a son mot à dire dans tout ce qui se passe dans les transports aériens, notamment au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Le comité permanent des transports et bien d'autres comités supposent que le ministre de la Justice ou le procureur général du Canada serait en mesure de représenter ce bureau à la Chambre des communes. Il est ridicule de prétendre qu'il n'y a pas de conflit. Le ministre ne pourrait-il pas y réfléchir de nouveau pour voir s'il ferait bien de suivre la recommandation du juge en chef Dubin et de confier ce rôle à un autre ministre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député voulait réexaminer le rapport Dubin, il verrait que l'on dit bel et bien qu'il renferme les recommandations de plusieurs groupements qui ont comparu devant le juge Dubin, mais que le juge lui-même n'avait pas une opinion bien arrêtée sur le sujet. Je demande au député de nous croire sur parole, car l'objectif que nous poursuivons est très important.